

Réunion du Conseil Municipal  
du treize janvier mil neuf cent  
soixante huit

Le treize janvier mil neuf cent soixante huit, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Benneux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Benneux, en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Robert Maire, Judith et Gilbert Adjoint  
Chaugenet, Bismant, Dhont, Gilles, Joudy, Hot, Begrand  
Coutet, Née, Rabier, Zirouflet, Violette.

Pouvoirs : M. M. Baulieu à M. Judith  
Roy à M. Violette

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Le Maire présente à Monsieur Judith les félicitations du Conseil Municipal, à l'occasion de sa récente promotion, au grade de chevalier, dans l'ordre National du Mérite et ceci au titre de Ministre de l'Intérieur, pour 188 années pendant lesquelles il a été Maire et 35 ans de mandat électif.

Le Maire prie Monsieur Judith de bien vouloir rendre un hommage à Madame Eheraquin, qui vient de décéder et qui a été pendant de longues années, la Directrice de l'École primaire.

Le Maire fait part des vœux de Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Délibération n° 1-68 : Compte de gestion 1966

Le Conseil Municipal approuve le compte présenté par Monsieur Begrand, Receveur, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1966 au 28 Février 1967.

Délibération n° 2-68 : Compte Administratif 1966

Le Maire présente le compte administratif qui ressort, à la clôture, à un excédent de :

- 278 869, 94 pour la section extraordinaire

- 30 017,89 pour la section ordinaire.

Il présente le rapport de la Commission des finances et les documents comptables.

Il quitte la salle. Monsieur Judith Baire-Adjoint, préside alors la séance du Conseil Municipal qui adopte à l'unanimité les comptes présentés.

Le Maire rentre en séance.

#### Délibération n° 3-68 : Budget supplémentaire 1967

Le Conseil Municipal, après discussion, approuve le budget supplémentaire 1967.

##### Section ordinaire :

Dépenses - 147 903,52

Recettes - 147 903,52

##### Section extraordinaire :

Dépenses - 1.664.374,94

Recettes - 1.664.374,94

#### Délibération n° 4-68 : Travaux supplémentaires pour édification de la gendarmerie - Avenant au marché.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant qui lui est présenté, qui concerne les travaux supplémentaires à ceuse prévus au marché d'électricité à effectuer à la demande du Maître d'œuvre, par les Établissements Eruffot-Hering :

- déplacement enseigne lumineuse	270,00
- installation d'une antenne collective	1 250,00
- installation de sonnerie d'appel	2 290,00
- alimentation en transfo du bâtiment	4 126,28
	<u>7 936,28</u>

Le montant de cet avenant sera prélevé sur le crédit ouvert à cet effet au budget supplémentaire "Édification de la gendarmerie".

#### Délibération n° 5-68 : Voirie - Domaine du Bel Air

Le Conseil Municipal entend le rapport de Monsieur Violette (3-01) sur la situation du chemin rural n° 29 et accepte la proposition du rapporteur tendant à vendre à Monsieur Papillon, la partie de terrain de ce sentier cessible, en limite des propriétés, au prix de 30,00 francs le mètre.

Donne tous pouvoirs au Maire à cet effet.

Préfecture de l'Essonne

D. A. C.

1<sup>o</sup> Bureau

N° 00771

Vu

Boisbeil-Essonne

le 6 FEV 1968

Le Préfet

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

signé: illisible

Délibération n° 6-68 : Cession de terrain

Le Conseil Municipal entend le rapport de Monsieur Violette (3.02), sur la cession de 23,72 m<sup>2</sup> de terrain communal, sur lequel est construit le château d'eau, à Monsieur Chermite, voisin.

Le Conseil Municipal fixe le prix de 20,00 francs avec clôture aux frais du preneur.

Donne tous pouvoirs au Maire à cet effet.

Délibération n° 7-68 : Assainissement - Programme triennal

Le Conseil Municipal fixe sur rapport de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire des T.P.E. (3.03) et après avis favorable de la Commission de la Voirie, le programme triennal 1968-1969-1970 d'assainissement et inscrit les opérations suivantes :

- busage du fossé au bas de la rue Périchon
- assainissement de la rue du Clos Renault,
- poursuite de la canalisation à la Croix Champêtre, direction route de Chevannes,
- rue Charpentier
- poursuite de l'assainissement rue Jean Jaurès.

Délibération n° 8-68 - Communication sur la signalisation de l'Autoroute

Lettre de Monsieur le Préfet de l'Essonne, dont acte.

Délibération n° 9-68 - Voirie Communale - Programme 1968

1° - Sur rapport du Maire, après avis de la Commission de la Voirie et de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire des T.P.E., avis favorable est donné, pour l'inscription au programme des travaux d'intérêts intercommunale subventionnables, à l'aménagement de l'Avenue de Villeroy.

2° - Sur avis de la Commission de la Voirie, le Conseil Municipal fixe les travaux à exécuter en 1968 :

- a) rebouchage soigné des trous, sur toutes les artères
- b) goudronnage du Chemin du Rû, de la rue Périchon de la rue de la République, de la rue du Puits Massé, de la rue du Parc.

Au cours de la discussion,

1° Préfet  
Subdivisionnaire  
Communal  
N° et avis  
Le 20 mai 68

2° Préfet  
Subdivisionnaire  
Communal  
N° 0.1777  
Vu et approuvé  
Le Maire  
M. Jaurès

Monsieur terrain d'eau, France Briennal Monsieur après avis programme inscrit Gaurès. égalisation, dont ramme 1968 Commission division pour l'intérêts agement ie, le u 1968. es artères Périchon u Puits

1. Préfet de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
communale - 15 Boulevard de la République  
Paris 12<sup>e</sup> - 75012  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 30 mai 1968  
Le Préfet  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire g.d.  
signé: M. B. L.

2. Préfet de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
communale - 15 Boulevard  
Paris 12<sup>e</sup> - 75012  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 30 mai 1968  
Le Préfet  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire g.d.  
signé: M. B. L.

Monsieur Dhont rappelle la bordure des trottoirs de la rue Jean Gaurès, le goudronnage des Portes d'Ormoys qui n'a pas été fait, ainsi qu'une tranchée de la rue du Petit-Bennecy  
Monsieur Violette signale un trou dangereux, route d'Échareon et avenue Jean Gaurès (carrefour Bel Air), ainsi que le tampon face à la salle de la Fanfare.

Dénomination

Le Conseil Municipal décide de donner:  
- à la voie nouvelle le nom de "Avenue du Bois Chapet"  
- à la place nouvelle le nom de "Place du Docteur Gauraz".

Délibération n° 10-68 : Tarification E.D.F.

Sur rapport de Monsieur Giroulet (2-01), le Conseil Municipal autorise les délégués du Syndicat d'Electricité, à accepter la tarification universelle, proposée par E.D.F. Les études présentées permettent de dégager une diminution importante, de l'ordre de 26 à 18, alors que la mise en état d'un disjoncteur manquant, ne sera pas une dépense trop forte.

Délibération n° 11-68 : Acquisition de la propriété Hubert

Sur proposition du Maire et après avis du Préfet (1-01), le Conseil Municipal décide de scinder en deux opérations distinctes, sa procédure d'expropriation à l'encontre de la Direction Générale des Impôts et Services des Domaines es qualité de curateur.

- Il délibère donc dans le sens d'acquiescer :
- 1° - la maison et le terrain situés à l'entrée droite du cimetière, afin de parfaire son agrandissement
  - 2° - le lot de terrains en bordure du virage de la rue du Parc, permettant ainsi un redressement de voie, dans le profil de son virage, particulièrement dangereuse.
- Charge son Maire de la procédure.

Vacances à Saint-Borlin d'Arves

Le Conseil Municipal entend le rapport de Madame et Monsieur Nice (4-02) et les remercie d'avoir bien voulu accepter cette année encore, de se rendre sur place,

pour voir dans quelles conditions, ce séjour se déroulait.  
Il associe également Monsieur Gibert qui a consenti à transporter les enfants, dans des conditions très favorables.

### Syndicat de Lamoura

Le Conseil Municipal entend le rapport présenté par Monsieur Née (H.01) et note la désignation de son Maire à la Présidence de ce Syndicat National.

Il approuve le rapport qui lui est présenté

### Délibération n° 12-68: Acquisition de matériel

1° Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Bouet rapporteur (H.03), décide l'acquisition du matériel pour l'école maternelle qui vient d'être élevée au rang de direction.

Fixe la dépense pour :

- 3 tableaux muraux
- 3 chaises
- 4 bureaux
- 4 armoires
- 1 fauteuil
- 14 lits de repos
- 6 bancs

à 4.000 francs environ.

2° Engage une discussion au sujet du projet de création d'un Syndicat Intercommunal, pour l'extension du C.E.G. de Ballancourt d'une part, et pour les frais de gestion de cet établissement d'autre part.

L'avis du Conseil étant partagé, il est décidé d'envoyer à la réunion prévue, une délégation composée de Messieurs Giroulet, Judith, Gibert et Bouet.

### Électrification du Stade

Monsieur Giroulet présente un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

### Château d'eau

Le Maire présente les rapports (2.02) de la S.L.E.E. et de la Direction Départementale de l'Agriculture, confirmant leur avis favorable à la démolition de l'ancien château d'eau.

Le Conseil Municipal se range à cet avis.

H. L. M.

Le Maire donne lecture de la lettre 5494 du 11/12/1967 du Foyer du Travailleur. Le Conseil Municipal prend acte des regrets présentés sur le malencontreux échange contraire aux règles prévues.

Attribution d'appartements

Lettre du Foyer du Travailleur 14 607-142 du 5 janvier. Le Conseil Municipal approuve l'échange de Monsieur Gaudin, de l'appartement 432 à l'appartement 142 et attribue conformément à sa délibération du 8 Mai 1967, l'appartement 432 à Monsieur Cherrer.

Il enregistre les demandes de Messieurs Deforter, Fabris, Bizarion.

Délibération n° 13.68 : Ambulances

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de Monsieur Dhout et de la lettre du 20 Novembre des Ambulances Modernes précisant la classification et l'équipement des ambulanciers et des ambulances,

approuve le projet de convention soumis et autorise son Maire à signer le contrat.

Bhômage

Le Maire fait une communication au Conseil Municipal, sur l'augmentation du nombre de chômeurs et sur les recherches qu'il a entreprises pour résoudre cette situation; en particulier une proposition des Etablissements Bertrand-Faure d'Étampes a été présentée à 10 chômeurs, que cela pouvait intéresser.

Pompes Funèbres

Le Maire donne lecture de la lettre des Pompes Funèbres générales confirmant le maintien de leur tarification, malgré l'incidence de la T.V.A.

Comité des Fêtes

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne serait pas souhaitable d'inciter le Comité des Fêtes à changer sa dénomination en l'axant sur une action comparable à celle des Syndicats d'initiative et de tou-

déroulait  
enti à  
favorables.

présente  
tion de  
nal.

iel  
Monsieur

maternelle

- de création  
du C.E.G.  
gestion

l'envoyer  
de Messieurs

sur l'état

S.L.E.E.

confirmant  
eau d'eau.

88  
risme, en provoquant une Assemblée générale et en y associant en particulier, les commerçants de la localité.

Le Conseil Municipal unanime, émet un avis favorable.

### Concours de vitrines

Le Conseil Municipal remercie Monsieur Ziroufflet des efforts qu'il a fait pour organiser son concours de vitrines, qui a connu le succès.

### Vœux.

Le Conseil Municipal prend connaissance des vœux du Mouvement "Vie Libre", de Mademoiselle Ploton, de Monsieur Goubi et charge son Maire d'y répondre.

### Pétition

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une pétition, charge son Maire de faire le nécessaire.

### Anciens

Monsieur Hbot présente son rapport sur les activités des Anciens, au cours de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal décide de renouveler cette action, sur les mêmes bases.

### Saison des Associations et de la Culture

Monsieur Bouet informe le Conseil Municipal de la venue de Georges de Baumes le 2 Février.

### Civre d'Or

Le Conseil Municipal, par l'intermédiaire de Monsieur Nicé, reçoit un Civre d'Or frappé aux Armes de la Commune et offert par Monsieur Egret, imprimeur à Saint Germain les Corbeil.

Le Conseil Municipal extrêmement touché de cette délicate attention, le remercie.

### Questions diverses

Monsieur Hbot : signale l'éclairage de la rue des Châtrées, le stationnement des voitures des deux côtés de cette rue.

Monsieur Dhont : fait part de son mécontentement à l'égard de

la S.L.E.E. et de ses employés (qui l'ont insulté) à la suite de ses observations sur la mauvaise distribution récente.

Monsieur Firouflet: demande à ce que le marché soit débarrassé le plus rapidement possible.

Monsieur Legrand: demande à ce que l'immeuble Beleyret soit camouflé.

Médailles de la Ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'attribuer pour leur action au service de la Commune et de nos concitoyens et pour leur participation à la vie locale, à Messieurs Allais, Siennue, Banhae.

Il attribue aussi à Madame Nissen sa Médaille, en remerciement de son geste, lors de la cession des pièces de Porcelaine de Neuveuy.

Motions

Sur la proposition de Monsieur Roy, le Conseil Municipal de Neuveuy considérant l'état actuel des rues et voies du Département de l'Essonne, émet le vœu que le Conseil Général de l'Essonne s'inquiète à son tour, de l'état lamentable de ces voies et provoque les réparations nécessaires avant que des accidents plus sérieux ne se produisent.

Sur la proposition de Monsieur Violette, le Conseil Municipal de la Commune de Neuveuy, devant les crimes et les sévices dont sont victimes nombre d'enfants,

demande au Conseil Général de l'Essonne de bien vouloir intervenir auprès du Ministre de l'Intérieur et auprès du Garde des Sceaux, pour que des châtiments exemplaires soient appliqués et surtout pour que les meurtriers ne soient plus tenus pour irresponsables de leurs crimes, quelle que soit leur vie antérieure.

Le Conseil Municipal de Neuveuy estime qu'il n'y a rien de plus précieuse que la vie des enfants et que les criminels ou auteurs de sévices doivent être sévèrement punis.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 0430.



*[Handwritten signatures and initials]*

Réunion du Conseil Municipal  
du 3 Février 1968

Le trois février mil neuf cent soixante huit à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Iboumey, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents: M. M. Judith et Gilbert Adjointes, Gilles, Roy, Rabier, Bouet, Bismant, vice, Joudy, Changenet, Bégrand, Éroufflet, Violette, Dhont, Floot, Robert  
Absent: M. Baulieu  
Maire

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le Maire informe les délégués pour le C. E. G. de Ballancourt s/ Essonne, qu'une réunion aura lieu le samedi 10 Février à 18 heures, à la Mairie de Ballancourt s/ Essonne.

Délibération n° 14-68: Construction d'une canalisation  
eaux pluviales, sous les rues  
Banoville, Jean Jaurès, du Parc.

Depuis 1964, 5 tranches d'assainissement ont été réalisées, en fonction du schéma de principe, élaboré en 1961 par la Subdivision des Ponts et chaussées.

L'équipement du réseau pluvial prévu pourra recevoir les effluents des fosses septiques.

Des regards seront prévus, sans décaantation, pour pouvoir dans l'avenir transformer l'égout pluvial en égout unitaire.

Le Maire propose la réalisation d'une 6<sup>ème</sup> tranche concernant les rues:  
Banoville  
Jean Jaurès  
du Parc

Il donne lecture du dossier 10283 du 29 Janvier, présenté

*[Red stamp: N° 01, Préfecture, Direction, Comm., N° 1, Conseil.]*